



26 janvier 2026

CIRCULAIRE CTOI

2026-05

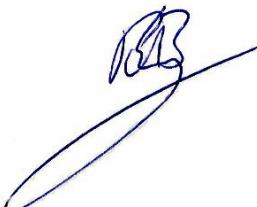
Madame/Monsieur,

DEMANDE DU STATUT D'OBSERVATEUR DE LA PART DE LA RÉPUBLIQUE DE TÜRKIYE

Veuillez trouver, ci-joint, un courrier émanant du Ministère de l'agriculture et de la sylviculture de la République de Türkiye demandant à participer en tant qu'Observateur aux processus de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission pourraient souhaiter autoriser le Ministère de l'agriculture et de la sylviculture de la République de Türkiye à y prendre part en qualité d'Observateur compte tenu de l'intérêt manifesté envers la CTOI, comme indiqué dans la lettre ci-jointe. Ainsi, à moins que des objections ne soient reçues dans les 30 jours suivant la date de la présente Circulaire, le Secrétariat de la CTOI considérera que le Secrétaire exécutif est autorisé à adresser une invitation à cet observateur potentiel en vue de participer aux réunions de la CTOI en conséquence.

Cordialement,



Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier du Ministère de l'agriculture et de la sylviculture de la République de Türkiye

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Panama. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



Z-2025/25715489/41151027 -

L'ambassade de la République de Turkiye présente ses compliments au Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, le courrier de M. Turgay Türkyilmaz, Directeur général en charge de la pêche et de l'aquaculture du Ministère de l'agriculture et de la sylviculture de la République de Turkiye, adressé à M. Paul de Bruyn, Secrétaire exécutif de la CTOI, concernant la demande de la Turkiye à participer aux réunions de la CTOI en qualité d'« Observateur ».

L'ambassade prie le Secrétariat de bien vouloir examiner la demande susmentionnée conformément aux procédures pertinentes et d'informer l'ambassade du résultat.

L'ambassade de la République de Turkiye saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat l'assurance de sa parfaite considération.

Nairobi, le 23 décembre 2025

pj : tel qu'indiqué

Secrétariat de la Commission des Thons de l'Océan Indien

VICTORIA



REPUBLIC OF TURKIYE
MINISTRY OF AGRICULTURE AND FORESTRY
General Directorate of Fisheries and Aquaculture



le 4 décembre 2025

Objet : Demande d'obtention du statut d'Observateur auprès de la Commission des Thons de l'Océan Indien

À l'attention de : M. Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien

Monsieur le Secrétaire exécutif,

Je souhaiterais, tout d'abord, vous adresser nos remerciements pour les remarquables travaux menés par la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) visant à promouvoir des pêches durables avec une approche fondée sur la science et à garantir la conservation des thons et des espèces apparentées de l'océan Indien.

Ces dernières années, les opérateurs turcs ont réalisé des activités liées à la pêche non seulement dans nos mers avoisinantes mais également dans diverses parties de l'océan Atlantique et de l'océan Indien par le biais d'accords bilatéraux et d'arrangements commerciaux spéciaux avec des États côtiers. Ces activités sont menées en conformité avec les normes internationales et les principes de l'utilisation responsable, efficace et durable des ressources marines.

La Turkiye est, depuis longtemps, une partie prenante active et constructive aux ORGP, notamment à la CICTA et à la CGPM, maintenant un solide registre de conformité. Alors que nos liens économiques et opérationnels avec la région de l'océan Indien continuent d'augmenter, une interaction plus étroite avec la CTOI devient de plus en plus importante.

Dans ce contexte, la Turkiye soumet sa demande de participation aux réunions de la CTOI en qualité d'« Observateur ». Nous considérons qu'il s'agit d'une étape importante en vue du renforcement de la coopération, de l'amélioration de la compréhension mutuelle et d'une contribution constructive aux efforts actuels de la Commission aux fins d'une gestion efficace et durable des pêches de la région.

Je prie le Secrétariat de la CTOI de bien vouloir examiner notre demande conformément aux procédures pertinentes.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Turgay TÜRKYILMAZ
Directeur général
Direction générale de la pêche et de l'aquaculture
Ministère de l'agriculture et de la sylviculture